

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 38
Pouvoirs : 6
Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 27/05/2021

Le 3 juin 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Stéphanie PALLIER, Richard SIMMINI (Pouvoir Nicole DUGELAY).

Secrétaire de séance : Jean-François CHANTELOUBE.

OBJET : FINANCES – BUDGET GEMAPI 2021 - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget GEMAPI 2021 qui s'équilibre :

- | | |
|---|------------|
| • en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | - 47,00 € |
| • en section d'investissement (dépenses et recettes) | 8 808,90 € |

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- Correction d'une erreur de saisie au Budget primitif 2021 au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté de 47,00€ en trop.

Ces écritures sont équilibrées par une diminution équivalente des crédits prévus du compte 022 Dépenses imprévues en fonctionnement.

Pas d'écriture en investissement :

- Correction d'une erreur de saisie au budget primitif 2021 au compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté, insuffisamment doté de 8 808,90€ ;
- Correction d'une erreur de saisie au budget primitif 2021 au compte 022 dépenses d'investissement placé au service 8331 (GEMAPI) au lieu du service 01 (opération non ventilable) pour – 13 857,27€.

Ces écritures sont équilibrées par une augmentation équivalente des crédits prévus du compte 022
Dépenses imprévues en investissement pour 22 666,17€

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/05/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget GEMAPI 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
R		002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	-47,00	Correction d'une écriture erronée au moment de la saisie du budget primitif 2021
D		022	022	01	Dépenses imprévues en fonctionnement	-47,00	0,00	
TOTAL						-47,00	-47,00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
R		001	001	01	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	8 808,90	Correction d'une écriture erronée au moment de la saisie du budget primitif 2021
D		020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	22 666,17		
D		020	020	8331	Dépenses imprévues en investissement	-13 857,27		
TOTAL						8 808,90	8 808,90	

A Trévoux, le 03/06/2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 7 JUIN 2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2021.0603-2021C115-FI

Affichage le : - 7 JUIN 2021

Le Président,
Marc PECHOUX

